



La formation musicale au service de l'intégration des enfants et des jeunes issus de la migration

Vision, lignes directrices et offres d'encouragement des écoles de musique en faveur de l'intégration d'enfants et de jeunes issus de la migration

Bâle, février 2019

Table des matières

1	Introduction	3
1.1	Bases légales nationales	5
1.1.1	Egalité des chances et égalité juridique	5
1.1.2	Formation musicale	5
1.2	A propos des notions de migration et d'intégration	5
1.3	Documents de référence internationaux	5
2	Vision et lignes directrices	7
2.1	Vision	7
2.2	Lignes directrices	7
3	Offres, contenus et mesures des écoles de musique en faveur de l'intégration des enfants et des adolescents	8
3.1	Domaines des offres	8
3.2	Contenu et mesures	8
3.3	Communication et information	9
3.3.1	Objectifs	9
3.3.2	Groupes cibles	9
3.3.3	Mesures	9
4	Facteurs de succès	10
5	Mesures recommandées	11
5.1	Conception de projets d'intégration	11
5.1.1	Bases stratégiques	11
5.1.2	Planification de la mise en œuvre	11
5.2	Financement	12
6	Annexes	13
6.1	Modèles de bonnes pratiques du concours ASEM	13
6.2	Exemples complémentaires de modèles d'intégration réussis mis en place par des écoles de musique et d'autres organisations	16
6.3	Services nationaux chargés de l'intégration	17
6.4	Liste des services cantonaux spécialisés dans l'intégration	17
6.5	Offres de formation continue	17
6.6	Bibliographie	17

1 Introduction

La formation musicale dans les écoles de musique de Suisse vise à initier tous les enfants et tous les jeunes de notre pays à la pratique active de la musique. La population suisse compte environ 27% d'enfants et de jeunes de moins de 14 ans issus de la migration (statistique fédérale). Il est établi que l'encouragement de l'intégration des étrangères et étrangers grandissant en Suisse est plus efficace lorsqu'il intervient précocement. L'intégration des réfugiés et requérants d'asile pose des exigences particulières et nécessite des offres spécialement adaptées, car souvent ces personnes ne maîtrisent pas la langue, connaissent mal notre culture et n'ont pas beaucoup de contacts sociaux dans leur entourage.

La législation suisse précise que l'intégration doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle du pays (art. 2, al. 1, OIE¹ et art. 4 et 53 LEtr²). L'intégration est l'affaire de la société dans son ensemble, et les institutions de formation jouent en la matière un rôle particulièrement important. En tant qu'éléments du système éducatif suisse, les écoles de musique s'efforcent de garantir aux personnes issues de la migration qui vivent en Suisse, et en particulier aux enfants et aux adolescents, l'égalité des chances par rapport à leurs homologues suisses quant à l'accès et la participation aux offres de formation musicale.

Dans son rapport sur la mise en œuvre de l'art. 67 a Cst.³, au point 4.3.2 « Ecoles de musique », le groupe de travail relève que les enfants et les jeunes issus de la migration ou de familles à faible niveau d'instruction utilisent nettement moins les offres des écoles de musique, et conclut que ces dernières devraient s'efforcer de mieux les intégrer dans la formation musicale⁴.

L'éducation culturelle joue un rôle fondamental dans la construction identitaire des enfants et des adolescents issus de la migration, qui se trouvent confrontés et doivent s'adapter à deux cultures différentes. La confrontation avec des formes d'expression artistique développe les compétences sociales et la capacité de communiquer tout en encourageant la tolérance, l'esprit d'initiative et la créativité des enfants et des jeunes. L'éducation culturelle contribue au développement de compétences fondamentales et est un facteur déterminant pour la construction de l'avenir de notre société. Les écoles de musique peuvent apporter une précieuse contribution dans ce domaine. C'est pourquoi l'ASEM a pris l'initiative d'élaborer un guide sur l'intégration d'enfants et de jeunes issus de la migration, qui servira à préparer la nécessaire discussion au niveau politique de la mesure 22 du rapport de l'OFC⁵.

¹ Ordonnance sur l'intégration des étrangers

² Loi fédérale sur les étrangers

³ Office fédéral de la culture : Mise en œuvre de l'art. 67 a Cst. au niveau fédéral : rapport du groupe de travail, Berne, novembre 2013

⁴ Mise en œuvre de l'art. 67 a Cst. au niveau fédéral : rapport du groupe de travail, 2013

⁵ « Meilleure intégration d'enfants et de jeunes issus de la migration ou de familles à faible niveau d'instruction ». Rapport du groupe de travail 2013, mesure 22.

Le guide n'a pas seulement été publié dans le cadre de l'association, mais a aussi été mis à la disposition de divers organismes externes. Les lettres de remerciement et les déclarations de services fédéraux concernés ainsi que d'organisations nationales du secteur public témoignent de la bonne acceptation générale de l'initiative de l'ASEM (voir annexe 6.7).

Le groupe de travail mis en place par l'ASEM était constitué de directrices et directeurs d'écoles de musique, de spécialistes du secteur de l'intégration et de membres de groupes d'intégration possédant une grande expérience en la matière.

1.1 Bases légales nationales

1.1.1 Egalité des chances et égalité juridique

Outre les bases juridiques relatives à l'intégration des étrangers mentionnées en introduction, les articles sur les buts (art. 2, al. 3) et sur l'égalité (art. 8, al. 2) de même que les buts sociaux (art. 41, al. 1g) de la Constitution fédérale prévoient des réglementations qui incluent également les personnes issues de la migration dans l'optique d'une intégration efficace.

1.1.2 Formation musicale

Accepté en 2012 par le peuple et les cantons, l'**article constitutionnel 67a Formation musicale** cité plus haut inscrit la formation musicale dans la Constitution et charge la Confédération et les cantons d'encourager l'accès à la formation musicale et l'égalité des chances, en particulier chez les enfants et les jeunes.

1.2 A propos des notions de migration et d'intégration

Le statut migratoire d'une personne tient compte de son expérience migratoire directe ou indirecte d'un pays à l'autre. Font partie du groupe de la « population issue de la migration » au sens de l'Office fédéral de la statistique toutes personnes étrangères ainsi que les Suisses naturalisés et les Suisses de naissance dont les deux parents sont nés à l'étranger⁶.

L'intégration est un processus dynamique, de longue durée et différencié de rapprochement et de fusionnement dans lequel la culture et l'identité propres sont préservées. Le domaine de la formation musicale offre la possibilité d'encourager l'intégration sociale à travers la musique et les échanges culturels.

1.3 Documents de référence internationaux

Dans la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, les Etats signataires reconnaissent le droit de l'enfant à une éducation qui favorise l'épanouissement de sa personnalité, le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, et lui inculque le respect de son identité culturelle et des valeurs culturelles du pays dans lequel il vit. L'encouragement de la participation à la vie culturelle et artistique revêt à cet égard une importance fondamentale⁷.

La « Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous⁸ » de l'UNESCO adoptée par la « World Conference on Education for All » (Thaïlande, 1990) demande explicitement la garantie de l'égalité des chances pour les minorités ethniques, raciales et linguistiques. En 1998, l'UNESCO a élevé l'affirmation de l'identité culturelle au rang de droit humain.

La « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » a été adoptée en 2005 lors de la Conférence générale de l'UNESCO à Paris⁹. Depuis 2008, la Suisse est également membre de cette conférence en qualité d'Etat signataire.

⁶ Rapport statistique sur l'intégration de la population issue de la migration. DFI 2017

⁷ Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, articles 28 - 31, 1989.

⁸ UNESCO: World Declaration on Education for All, Jomtien, mars 1990

⁹ UNESCO: Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions, Paris, octobre 2005

La Commission suisse pour l'UNESCO s'emploie à la promotion des arts dans le système éducatif et à la participation active des enfants et des adolescents à l'offre culturelle. L'Agenda de Seoul et la Déclaration de Bonn (Conseil européen de la musique) définissent des approches et formulent des recommandations en matière de formation musicale à l'intention des décideurs politiques.

2 Vision et lignes directrices

2.1 Vision

L'intégration d'enfants et d'adolescents à l'aide de la formation musicale est une tâche commune des écoles de musique et de l'école ordinaire. La formation musicale favorise l'égalité des chances, la participation culturelle et l'intégration sociale. La diversité culturelle vécue, l'apprentissage réciproque et l'échange interculturel constituent une valeur ajoutée pour la société.

2.2 Lignes directrices

Informier

- Les écoles de musique, les services en charge de l'intégration et l'école obligatoire s'emploient ensemble à sensibiliser et informer les groupes cibles au sujet des offres et projets musicaux visant à favoriser l'intégration.
- Ils se tiennent réciproquement informés afin d'adapter leurs offres aux besoins des enfants et des adolescents dans une collaboration partenariale.
- Les écoles de musique font connaître leur offre de cours et de projets auprès des services cantonaux en charge de l'intégration, de l'école obligatoire et des parents.

Intégrer

- Les offres musicales soutiennent une intégration fondée sur le respect mutuel des identités culturelles.
- Les projets musicaux d'intégration favorisent le dialogue entre les cultures en s'appuyant notamment sur la coopération avec l'école obligatoire et sur les échanges avec les parents et des interlocuteurs importants des groupes culturels et des organisations de migrants.
- Les projets communs favorisent la mise en réseau des cercles culturels et contribuent ainsi à la formation d'une communauté.

Soutenir

- Les écoles de musique constituent un espace ouvert de rencontre, et leurs offres sont accessibles à tous les enfants et adolescents.
- L'offre de cours est élargie par la diversification culturelle des contenus de la musique et des formes musicales.
- Les écolages pratiqués par les écoles de musique pour les offres en matière d'intégration tiennent compte de la situation économique particulière des enfants et adolescents issus de la migration, en particulier des réfugiés et des requérants d'asile. Les écoles de musique s'efforcent d'instaurer à cet effet une collaboration intensive avec les services spécialisés dans l'intégration et les services sociaux.

3 Offres, contenus et mesures des écoles de musique en faveur de l'intégration des enfants et des adolescents

3.1 Domaines des offres

Comme le montrent les exemples pratiques publiés en annexe sous les chiffres 6.1 et 6.2, les offres couvrent un large éventail. Elles s'adressent à différentes classes d'âge, et leurs objectifs spécifiques placés sous le signe de l'intégration peuvent être très variables. En plus de l'enseignement instrumental et vocal individuel, il est souvent judicieux de les intégrer dans le cadre de l'éveil musical, de l'enseignement en groupe, d'orchestres en classe, de chœurs et d'ensembles interculturels, ou encore de projets musicaux intergénérationnels limités dans le temps. L'une des caractéristiques de nombreux projets couronnés de succès est qu'ils sont directement proposés aux groupes visés. L'école de musique va au-devant des enfants et des adolescents issus de la migration en se servant de relais comme les rencontres de quartier, les établissements scolaires, les cours de langue ou l'accueil extrafamilial.

Les exemples de domaines d'offres ci-dessous se réfèrent aux projets de bonnes pratiques sélectionnés en 2016 et en 2018 par un jury d'experts pour la finale du concours ASEM du Forum sur la formation musicale. Les numéros entre parenthèse correspondent aux numéros des projets de l'annexe 6.1 :

- Enseignement instrumental intégré dans l'école obligatoire (1)
- Un instrument pour chaque enfant (2)
- Première rencontre avec la musique et la formation musicale (3/5/7)
- Accès à la musique, au mouvement et à la langue (4/8/9)
- Partage d'une expérience musicale et culturelle (6)

3.2 Contenu et mesures

La mise en œuvre des offres dans ces différents domaines peut également être abordée sous de multiples angles. Les contenus se distinguent par leur profondeur et leurs exigences, et visent à promouvoir l'intégration en se concentrant sur différents aspects spécifiques, comme les compétences musicales, linguistiques et sociales. Les offres, dont certaines sont à la portée de tous, permettent de vivre des rencontres interculturelles et des expériences de groupe et contribuent ainsi à la participation culturelle.

Voici à titre d'illustration quelques exemples tirés des projets présentés au point 6.1 :

- Enseignement instrumental en groupes (1/2)
- Chant dans le cadre de classes de chant (2)
- Location et achat d'instruments (2)
- Voyages organisés par l'école de musique (3)
- Ateliers d'instruments, de danse et de chant (3)
- Enseignement en équipe (*teamteaching*) de la danse et la musique (4)
- Pratique de la danse et de la musique (4)

- Enseignement instrumental en cours accéléré en vue d'une production commune (5)
- Création musicale et culturelle en commun (6)
- Découverte de la musique par les sens
- La rythmique pour enfants associée à la musique et à la parole (8)
- Chant, danse et jeu (9)

3.3 Communication et information

3.3.1 Objectifs

La communication des offres des écoles de musique poursuit trois grands objectifs :

Sensibiliser

- Les groupes cibles importants sont sensibilisés aux offres des écoles de musique en matière d'intégration

Informier

- Les contenus et l'utilité des offres des écoles de musique sont connus des groupes cibles

Motiver

- Les groupes cibles sont prêts à utiliser les offres

3.3.2 Groupes cibles

Sont considérés comme d'importants groupes cibles pour l'intégration des enfants et des jeunes issus de la migration :

- les enfants et adolescents issus de la migration (personnes directement concernées)
- les parents
- les directions et le corps enseignant des écoles de musique et de l'école obligatoire
- les organisations d'étrangers et autres associations
- les centres de consultation et services spécialisés

3.3.3 Mesures

Outils et plateformes de communication utilisables par les écoles de musique :

- sites internet (site de l'école de musique et autres plateformes pertinentes) intégrant texte, image et son
- moyens d'information imprimés (flyers, brochures, éventuellement en langue étrangère pour les familles non francophones)
- bouche à oreille

Dans la mesure du possible, les outils de communication et d'information sont proposés dans les langues nationales pertinentes des personnes concernées.

A l'avenir, les directions et les enseignants des écoles de musique devraient suivre des formations continues dans le domaine professionnel et social développées en collaboration avec les hautes écoles de musique, et être sensibilisés aux relations avec les cultures étrangères.

Les projets d'intégration de l'école de musique sont réalisés dans les locaux de cette dernière ainsi que sous forme décentralisée dans les quartiers, en collaboration avec les institutions d'accueil, les travailleurs sociaux et les animateurs de jeunesse.

Le travail d'intégration se révèle plus efficace lorsqu'il est accompli en coopération avec des associations de migrants, des centres de rencontre de jeunes et de familles, des écoles de langues, les autorités communales, les écoles primaires et secondaires, les services en charge de l'intégration et d'autres services pertinents.

4 Facteurs de succès

Un climat d'apprentissage fondé sur l'estime et le respect, des compétences en matière d'enseignement de groupes et la collaboration de tous les acteurs (enseignants, élèves, parents) sont nécessaires au travail d'intégration des écoles de musique. Le succès de celui-ci dépend dans une large mesure des facteurs suivants :

Mise en réseau :

- Pour accomplir un travail d'intégration efficace, il est nécessaire de créer des réseaux de personnes intéressées par la musique et d'établir des contacts avec les personnes issues de la migration.

Motivation des enseignants

- Des enseignants hautement motivés pour les questions sociales et interculturelles sont indispensables au succès des offres des écoles de musique en matière d'intégration.

Formation et compétences des enseignants

- L'utilisation optimale des compétences disponibles et la formation continue des enseignants permettent d'approfondir leurs aptitudes interculturelles et de garantir la qualité de l'enseignement (constitution d'équipes sur la base des compétences).

Garantie du financement

- Les réductions d'écolage subventionnées par les communes ou les autorités compétentes du canton contribuent largement au succès des offres en matière d'intégration.

Evaluation

- L'évaluation des projets d'intégration permet d'assurer leur développement futur¹⁰.

¹⁰ Des informations sur les formes d'évaluation envisageables sont disponibles dans le document : « L'évaluation dans la culture, un guide du Pour-cent culturel Migros et de Pro Helvetia, 2008. www.prohelvetia.ch

5 Mesures recommandées

5.1 Conception de projets d'intégration

Lors de la planification de projets des écoles de musique en faveur de l'intégration d'enfants et de jeunes, il est recommandé d'élaborer une stratégie en tenant compte des points suivants :

5.1.1 Bases stratégiques

Clarification du contexte

Les questions suivantes doivent être clarifiées au préalable :

- L'offre répond-elle à un réel besoin des groupes cibles ?
- Le projet n'entre-t-il pas en concurrence avec des offres existantes, ou est-il suffisamment bien délimité par rapport à des offres existantes ?
- Dispose-t-on des ressources nécessaires (personnel, temps, financement) et d'une infrastructure appropriée ?

Définition des groupes cibles

- Principaux groupes cibles (personnes concernées)
- Relais (personnes clés pour les questions interculturelles, sociétés, médias)
- Organisations partenaires (autorités, école obligatoire)

Définition des objectifs et d'une stratégie

- Que vise le projet ?
- Par quelle voie est-il prévu d'atteindre les objectifs ?

5.1.2 Planification de la mise en œuvre

Plan de mesures :

- Les mesures concrètes (offre, contenu) sont recensées et classées.

Planification des ressources :

- L'infrastructure et le personnel nécessaires à la mise en œuvre sont déterminés.

Calendrier :

- La période de planification, le date de programmation et la durée du projet sont définies.

Financement :

- Un budget incluant un plan de financement est établi et les frais de participation sont fixés.

Communication :

- Les grands axes de la communication sont définis dans une stratégie de communication (relations publiques, contacts avec les médias, publicité).

Contrôle des résultats :

- Les modalités du contrôle du résultat des mesures mises en œuvre (méthode, suivi quantitatif et qualitatif) sont définies.

5.2 Financement

Le financement des projets d'intégration représente un véritable défi. D'une part, le public visé ne dispose en général que de moyens limités. D'autre part, l'obtention de subsides demande un travail considérable et beaucoup d'investissement dans l'entretien des relations. Le difficile équilibre entre travail bénévole et rémunéré peut devenir un obstacle s'il n'est pas géré avec suffisamment de doigté.

Des organismes aussi bien publics que privés peuvent entrer en ligne de compte pour le financement de projets d'intégration des écoles de musique. Les différents critères d'octroi de subventions doivent être pris en considération. Exemples envisageables :

Possibilités de soutiens privés :

- Fondations (p. ex. Fondation SUISA pour le programme Orchestre en classe)
- Clubs de services
- Entreprises (sponsoring)
- Partenariat avec d'autres institutions (p. ex. écoles de langues)

Possibilités de soutiens publics :

- Programme d'encouragement J+M au plan fédéral
- Organismes d'encouragement cantonaux
- Fonds de la loterie
- Modèles de subventions au plan communal (remises sociales)
- Fonds publics en faveur de projets inscrits au budget
- Budget de l'école obligatoire pour des projets communs
- Organisations de bienfaisance
- Fonds de l'école de musique (collecte, dons)
- Prix de concours organisés par les associations cantonales d'écoles de musique et par l'ASEM

6 Annexes

6.1 Modèles de bonnes pratiques du concours ASEM

Le tableau ci-dessous présente des modèles de bonnes pratiques en lien avec l'intégration qui ont été admis par le jury dans le cercle des finalistes du concours ASEM lors du Forum sur la formation musicale de 2016 et de 2018. Leurs offres et leurs contenus sont susceptibles d'être repris tels quels ou sous une forme adaptée dans des projets d'intégration en faveur d'enfants et de jeunes issus de la migration.

N°	Projet	Thème	Contact/ informations
1	CAMI: Classes avec apprentissage musical intégré (1 ^{er} prix et prix du public du concours ASEM de bonnes pratiques de 2016)	Le dispositif CAMI vise l'intégration de l'enseignement instrumental et musical, tel que pratiqué au conservatoire, à l'école publique et dans un partenariat inédit avec un modèle de financement extrêmement simple et sans écolage pour les élèves. Il concerne 4 classes de 5P Harnos à 8P.	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre www.conservatoirepopulaire.ch Lien vers le poster FFM 2016
2	Jeki Berne : Un instrument pour chaque enfant (1 ^{er} prix du concours ASEM de bonnes pratiques de 2016)	L'objectif du projet « Jeki Bern » est de permettre à des enfants de la ville de Berne d'accéder à la pratique musicale indépendamment de leur origine sociale et de leur statut économique. Il vise en premier lieu les cercles scolaires avec des indicateurs sociaux significatifs.	Gerhard Müller / g.mueller@konsi-bern.ch Lien vers le poster FFM 2016
3	Un voyage à travers l'école de musique de Bienne pour des classes d'école primaire (1 ^{er} prix du concours ASEM de bonnes pratiques de 2016)	Des élèves, pour la plupart issus de la migration et venant souvent de familles à faible niveau d'instruction, font un voyage à travers l'école de musique. L'espace d'une matinée, ils visitent plusieurs ateliers, se plongent dans les diverses facettes de l'offre selon le principe « FOOD FOR EARS, EYES, SOUL AND BODY », et découvrent ainsi les	Isabelle Lehmann, directrice adjointe, EM Bienne, lehmann@konsi-biel.ch / 032 329 50 11) Lien vers le poster FFM 2016

		locaux et les prestations de l'école de musique.	
4	<p>Les classes de danse et de percussions de la commune de Binningen (BL)</p> <p>(2^e prix du concours ASEM de bonnes pratiques de 2016)</p>	<p>Les classes de danse et percussions des élèves de 4^e et 5^e mettent l'accent sur l'apprentissage de différentes danses, des percussions corporelles et du jeu avec des idiophones et divers instruments à percussion.</p> <p>Cet ensemble forme une excellente base pour l'enseignement de compétence artistiques et sociales.</p>	<p>Letizia Walser, schul-leitung@msbibo.ch Lien vers le poster FFM 2016</p>
5	<p>Place à l'innovation : au carnaval avec les Gugge Hoppers</p> <p>(finaliste du concours de bonnes pratiques de 2016)</p>	<p>Cinq ensembles <i>Hoppers</i> participent à diverses manifestations de carnaval sous la forme d'une grande <i>guggenmusik</i> regroupant une centaine de membres. Le projet met l'accent sur l'expérience vécue de la musique, sur la transmission culturelle et l'intégration d'enfants et d'adultes ne pratiquant pas encore la musique. Les débutants suivent des cours accélérés pour se préparer au grand spectacle.</p>	<p>Marina Geissbühler, musikschule.remos@schulen-aar-gau.ch Lien vers le poster FFM 2016</p>
6	<p>La culture pour les petits et leurs accompagnants</p> <p>(2^e prix du concours de bonnes pratiques lors du FFM de 2018)</p>	<p>L'école de musique du Haut-Vallais (Allgemeine Musikschule Oberwallis amo) et l'institution culturelle Zeughauskultur Brig (ZHK) invitent les plus jeunes de notre société et leurs accompagnants à participer à des créations musicales et culturelles. Le programme interdisciplinaire est adapté à l'âge des participants et conçu pour favoriser le dialogue et l'échange.</p>	<p>Amadé Schnyder, amade.schnyder@amovisp.ch Lien vers le poster FFM 2018</p>
7	<p>L'école de musique en voyage</p>	<p>L'école de musique de Lucerne vient en 'roulotte musicale' à la rencontre des enfants dans leur environnement socio-culturel pour</p>	<p>Michael Giger, michael.giger@stadt-luzern.ch</p>

	(3 ^e prix du concours de bonnes pratiques lors du FFM de 2018)	semer des graines musicales, éveiller leur intérêt et faire connaître l'école de musique. Elle utilise pour cela la remorque transformable en scène de l'orchestre symphonique de Lucerne.	Lien vers le poster FFM 2018
8	Initiation musicale pour enfants issus de la migration (prix du public du concours ASEM de bonnes pratiques de 2018)	Dans le contexte du soutien linguistique assuré par la structure d'accueil d'enfants de l'université populaire, le projet de l'Ecole de musique de Bienne et de l'Université populaire de la région Bienne-Lyss propose chaque semaine aux enfants issus de la migration une séquence rythmique animée par une enseignante spécialisée.	Lionel Zürcher, directeur EM Bienne, zurcher@konsi-biel.ch / 032 322 84 74 ou Rahel Schweiter, Univ. pop. de la région Bienne-Lyss, ra-hel.schweiter@vhs-up.ch / 032 328 31 31 Lien vers le poster FFM 2018
9	JARDIN MUSICAL – un après-midi interculturel de musique et de jeux (finaliste du concours de bonnes pratiques de 2018)	Le jardin musical est un projet pilote du groupe d'intégration de Schüpfheim mené en collaboration avec l'école de musique de Schüpfheim. Une fois par semaine, des enfants âgés de un à cinq ans accompagnés de leurs parents peuvent faire connaissance, échanger et se défouler à travers le chant, la musique, la danse et le jeu.	Michael Zeier, zeier.m@bluewin.ch , 041 484 28 93 Lien vers le poster FFM 2018

6.2 Exemples complémentaires de modèles d'intégration réussis mis en place par des écoles de musique et d'autres organisations

Le tableau ci-dessous regroupe des projets d'intégration émanant d'autres cercles. Ils sont présentés ici à titre d'exemples et peuvent être une source d'inspiration. L'Association suisse des écoles de musique ne peut pas se prononcer sur leur qualité.

Projet	Thème	Contact/ informations
« Basel gyygt »	Enseignement du violon à des groupes d'enfants issus de la migration. Ces derniers suivent gratuitement des leçons collective de violon données dans différents quartiers de Bâle par des enseignants professionnels qualifiés.	www.baselgyygt.com
Chœur « Kolibri », Bâle	Dans le chœur multiculturel Kolibri, des enfants de toutes les nationalités chantent des chansons de leur pays d'origine. Le chœur offre aux cultures les plus diverses un podium leur permettant de se présenter de manière positive et marquante. Il soutient ainsi l'intégration vécue et la promotion de la paix.	www.kinderchorkolibri.ch
Projet musical «Très, très fort»	« Très, très fort » est un projet de musique et de chant organisé une fois par semaine dans le centre d'enregistrement et de procédure (CEP) de Bâle. Des chansons traditionnelles et spirituelles sont chantées et accompagnées en musique. Cette offre s'adresse à tous les requérants d'asile, indépendamment de leur sexe, leur langue, leur religion ou leur nationalité.	https://www.oesa.ch/index.php/angebot
Chanter sans frontières	Qui aimerait prêter sa voix à un chœur ? Chanter tout en étant porté par d'autres voix ? Découvrir avec d'autres de nouvelles cultures et de nouveaux mondes musicaux ? Pour chanteurs débutants et avancés.	https://www.askbasel.ch/deutsch/programm-kultur/
« S'isch äben e Mönch »	Chœur zurichois de Christoph Homberger avec des réfugiés: « Chaque individu a une voix, et je sais que je peux amener chacun à chanter ». (Chr. Homberger 2015) « Nous les réfugiés en Suisse chantons pour le respect et l'humanité, et nous nous réjouissons aussi de ta voix ».	https://www.montagschor.ch/
Chœur sans frontières	Le « chœur sans frontières » est un chœur constitué de personnes réfugiées et de Suisses qui aiment chanter. Son but est de donner aux	http://chorohne Grenzen.ch/

	réfugiés la possibilité de faire la connaissance d'autres personnes et de nouer des contacts avec des Suisses. Il nous tient à cœur que chaque participante et participant puisse apprendre à découvrir sa propre voix et à chanter. Car chaque voix doit être entendue.	
Pièces radiophoniques mises en musique avec des réfugiés	Chanter, scander, claquer des mains, rapper : ce genre d'activités musicales permet de soutenir l'apprentissage (« mnémotechnique musicale »). La production et la présentation en direct de pièces radiophoniques poursuit le même objectif et vise une intégration informelle de l'apprentissage sous forme de projets.	https://fluechtlingshilfe-bochum.de/organisation/trommeln-fuer-fluechtlingkinder/

6.3 Services nationaux chargés de l'intégration

- Swiss Forum for Migration and Population Studies SFM, www.migration-population.ch
- Commission de la CDIP Education et migration (CEM), www.edk.ch/dyn/11990.php
- Commission fédérale des migrations (CFM), www.ekm.admin.ch
- Secrétariat d'État aux migrations (SEM), www.sem.admin.ch
- Conférence suisse des services spécialisés dans l'intégration (COSI), www.kofi-cosi.ch
- Forum pour l'intégration des migrantes et des migrants (FIMM), www.humanrights.ch

6.4 Liste des services cantonaux spécialisés dans l'intégration

La liste actuelle des services cantonaux spécialisés dans l'intégration peut être téléchargée à l'aide du lien ci-dessous :

<http://www.kofi-cosi.ch/franz/membres/index.html>

6.5 Offres de formation continue

- Enseignement musical interculturel, formation continue proposée par la haute école pédagogique de Thurgovie https://evento.phtg.ch/evt_pages/brn_moduldetailaz.aspx?node=c2183415-9abe-4386-80e2-59827daf2b1b&idanlass=133451.

6.6 Bibliographie

- Spektrum Inklusion. Wir sind dabei! Wege zur Entwicklung inklusiver Musikschulen, VdM Verlag, Bonn 2017
- Kulturelle Vielfalt in der Elementarstufe/Grundstufe, VdM Verlag, Bonn 2010
- Die Entwicklung inklusiver Musikschulen in Bayern, VBMS Verlag, 2015
- Partizipation. Mein Part zählt, Bundesakademie für musikalische Jugendbildung, Trossingen 2016
- Equité – Discrimination et égalité des chances au sein du système éducatif. Migration et origine sociale. CDIP Berne, 2015
- Spring – Sprache lernen durch Singen, Bewegung und Tanz, Bosse Verlag 2016

6.7 Lettres de remerciement d'organismes externes

Office fédéral de la culture OFC



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC

CH-3003 Berne
OFC

Association suisse des écoles de musique
Christine Bouvard Marty, présidente
Marktgasse 5
4051 Bâle

Berne, le 12 septembre 2019

Lignes directrices de l'ASEM sur « La formation musicale au service de l'intégration des enfants et des jeunes issus de la migration »

Chère Madame,

C'est avec grand intérêt que nous avons pris connaissance des lignes directrices « La formation musicale au service de l'intégration des enfants et des jeunes issus de la migration » rédigées par l'ASEM à l'intention des écoles de musique de Suisse.

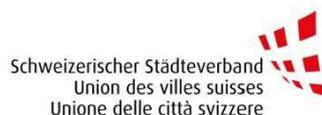
Comme le montrent les relevés statistiques, l'origine et la situation socio-économique des familles jouent un rôle important dans la pratique d'une activité culturelle. Il est donc d'autant plus important que l'accès à la formation musicale soit facilitée dès le plus jeune âge. Les lignes directrices de l'ASEM donnent des pistes très concrètes et soulignent l'importance de la collaboration entre les divers acteurs de la formation, de l'intégration et du domaine de la musique. Elles contribuent ainsi à l'encouragement de la participation culturelle du plus grand nombre, un objectif central de la politique culturelle suisse.

Consulté par l'OFC, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) soutient l'approche de l'ASEM. Elle correspond dans les grandes lignes aux principes de l'Agenda Intégration Suisse, par exemple en ce qui concerne la collaboration interinstitutionnelle, l'encouragement de l'intégration sociale et l'ouverture des institutions.

En remerciant l'ASEM de cette initiative et de la contribution importante des écoles de musique pour l'accès à la formation musicale, je vous prie de recevoir, chère Madame, mes meilleures salutations.

Isabelle Chassot
Directrice

Office fédéral de la culture OFC
Directrice
Isabelle Chassot
Hallwylstrasse 15, 3003 Berne
Tél. +41 58 46 29261
isabelle.chassot@bak.admin.ch
www.bak.admin.ch



Verband Musikschulen Schweiz
Christine Bouvard Marty, Präsidentin
Marktgasse 5
4051 Basel

Per Mail: christine.bouvard@musikschule.ch

Bern, 6. Januar 2020

Leitfaden VMS «Integration von Kindern und Jugendlichen mit Migrationshintergrund durch musikalische Bildung»

Sehr geehrte Frau Bouvard Marty
Sehr geehrte Damen und Herren

Wir danken Ihnen bestens für die Zustellung des Leitfadens VMS «Integration von Kindern und Jugendlichen mit Migrationshintergrund durch musikalische Bildung», den wir mit grossem Interesse gelesen haben.

Der Leitfaden sammelt wertvolle «Best Practice»-Beispiele und liefert so einen guten Orientierungsrahmen zum Aufbau neuer Integrationsangebote im Musikunterricht. Wir werden das Dokument gerne der Städteinitiative Bildung und unserer Arbeitsgruppe der städtischen Migrationsfachleute zukommen lassen.

Den Musikunterricht auch aus der Integrationsperspektive zu betrachten erscheint uns sehr sinnvoll. Beim Musikmachen wird im wahrsten Sinne des Wortes das Zusammenspiel geübt und erlernt. Musik kann eine Sprache sein, die dann zum Zug kommt, wenn die Worte (noch) fehlen, beispielsweise weil man der Landessprache (noch) nicht mächtig ist. Musik kann die Integration spielerisch und leicht unterstützen. Dies, weil sie gerade eben nicht spezifisch eine Integrationsleistung als Ziel in den Vordergrund stellt, sondern die Freude am Moment, das Künstlerische, das Kreative und die Zusammengehörigkeit.

Wir danken Ihnen für das Verfassen dieses Leitfadens als Beitrag zur Gestaltung des Musikunterrichtes.

Freundliche Grüsse

Schweizerischer Städteverband
Präsident



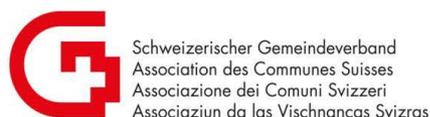
Kurt Fluri, Nationalrat
Stadtpräsident Solothurn

Direktorin



Renate Amstutz

Association des Communes Suisses



Frau
Christine Bouvard Marty
Präsidentin
VMS Verband Musikschulen Schweiz
Marktgasse 5
4051 Basel

Bern, 11. Juli 2019

SGV-Statement zum Leitfaden zur Integration von Kindern und Jugendlichen mit Migrationshintergrund

Sehr geehrte Frau Präsidentin

« Die Integration von Kindern und Jugendlichen mit Migrationshintergrund ist aus Sicht der Gemeinden eine sehr wichtige Aufgabe. Hierbei benötigt es neben den klassischen Integrationsbemühungen wie den Spracherwerb auch Alternativen. Die musikalische Bildung respektive die Musik kann hier eine solche darstellen. Musik soll verbinden. Auch hier. »

« Les communes attachent une grande importance à l'intégration des enfants et des jeunes issus de la migration. En plus des instruments « classiques » comme l'intégration par les cours de langue, il convient de chercher des moyens d'intégration alternatives comme la formation musicale ou la musique tout court. La musique peut créer des liens aussi dans ce domaine-là. »

« L'integrazione dei bambini e dei giovani con un passato migratorio è un compito molto importante dal punto di vista dei comuni. Oltre alle misure di integrazione classiche, come l'acquisizione delle lingue, sono necessarie anche alternative, come per esempio la formazione musicale o semplicemente la musica. La musica può unire anche in questo campo. »

Gerne teilen wir Ihnen mit, dass der Schweizerische Gemeindeverband (SGV) das Projekt «Integration von Kindern und Jugendlichen mit Migrationshintergrund durch musikalische Bildung» unterstützt. Das Projekt stellt eine mögliche Massnahme im Zusammenhang mit den generellen Integrationsbestrebungen dar und ist aus unserer Sicht zu begrüssen.

Freundliche Grüsse

Schweizerischer Gemeindeverband

Präsident

Direktor

Hannes Germann
Ständerat

Christoph Niederberger

Auteurs du guide

Groupe de travail

Letizia Walser (direction)	Association suisse des écoles de musique, comité, secteur Public Affairs
Christian Braun	Directeur de l'école de musique de la ville de Saint-Gall
Sandra Friedli	Directrice de l'école de musique de Bettlach /SO), présidente de l'association interculturelle InterNido et conseillère pour les migrantes et migrants de la ville de Nidau
Isabelle Lehmann	Directrice adjointe de l'Ecole de musique de Bienne
Regula Messerli	Présidente de l'Association des écoles de musique de Bâle-Campagne, déléguée ASEM
Marie-Line Meyenhofer	Enseignante à l'école de musique de Weinfelden (TG) (domaines clés : migration, intégration, inclusion)
Eleonore Wettstein	Directrice du centre d'information GGG-Migration du canton de Bâle-Ville

Groupe consultatif et rédaction finale

Letizia Walser	Association suisse des écoles de musique, direction du groupe de travail
Christine Bouvard Marty	Association suisse des écoles de musique, présidente
Andreas Weidmann	Association suisse des écoles de musique, Service de la communication